



Assemblée générale

Distr. générale
26 septembre 2012
Français
Original : anglais

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Compte rendu analytique de la 340^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 27 mars 2012, à 10 h 30

Président : M. Diallo..... (Sénégal)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Demande d'admission de l'Équateur au Comité (*suite*)

La situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est,
et évolution du processus politique

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications au présent compte rendu seront publiées dans un rectificatif.

12-27651X (F)



Merçi de recycler 



La séance est ouverte à 10 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

1. *L'ordre du jour est adopté.*

Demande d'admission de l'Équateur au Comité (suite)

2. **Le Président** souhaite la bienvenue au représentant de l'Équateur et lui adresse ses félicitations à l'occasion de l'admission de son pays au Comité.

La situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et évolution du processus politique

Déclaration de M^{me} Hanan Ashrawi, membre du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, membre du Conseil législatif palestinien

3. **M^{me} Ashrawi** (membre du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine; membre du Conseil législatif palestinien) dit que les Palestiniens ont accepté l'idée de la solution de deux États et le partage de la Palestine historique en 1988. Depuis lors, ils ont fait une série de compromis importants et douloureux, et ont accepté que leur futur État soit établi sur 22 % seulement de leur terre. En dépit de cet énorme sacrifice, il leur est demandé de faire d'autres concessions.

4. Israël manque à son engagement à la solution de deux États sur la base des frontières de juin 1967. En fait, il s'efforce de perpétuer sa profitable occupation en transformant l'Autorité palestinienne en un organisme au travers duquel il peut continuer de soumettre les Palestiniens et d'exercer le contrôle de leur terre et de leurs ressources. Les sièges militaires, les postes de contrôle, un ignoble mur de séparation et la fragmentation croissante de la Cisjordanie exacerbent leur souffrance. Qui plus est, le Gouvernement israélien a accéléré la construction de colonies, particulièrement à Jérusalem et autour de celle-ci, dans une tentative flagrante de modifier la structure démographique, la culture et le caractère de cette ville; au lieu d'une ville palestinienne ouverte, qui accueille toutes les religions et toutes les cultures, Israël crée une ville à l'identité falsifiée, à laquelle on dénie l'accès de la vaste majorité des Palestiniens, cela même les jours de fêtes religieuses.

5. Une campagne systématique et délibérée de nettoyage ethnique se déroule à Jérusalem. En vertu d'une législation qui porte atteinte au droit international et aux Conventions de Genève, Israël révoque les permis de résidence des Palestiniens qu'il expulse de la ville sous le prétexte qu'ils n'y vivent pas, n'y étudient pas ou n'y travaillent pas, alors même qu'il n'y a pas suffisamment d'écoles ou d'emplois pour les résidents; parce qu'elles ont choisi de faire leurs études à l'étranger, les permis de résidence de ses propres filles ont été révoqués. Dans Jérusalem-Est, Israël a confisqué 87 % des terres et rejeté les demandes palestiniennes de construire sur les terres qui restaient, en dépit de la grave pénurie de logements. Il est peu probable que des lois aussi draconiennes puissent être adoptées ailleurs dans le monde; de plus, au lieu d'honorer la règle de droit, la Cour suprême israélienne s'est rendue complice en légitimant les mesures israéliennes.

6. En dépit de l'assistance qu'ils reçoivent de la communauté internationale, les Palestiniens ne peuvent que progresser de manière limitée vers la mise en place des institutions nécessaires au statut d'État car Israël restreint leurs mouvements et leur accès aux ressources, et s'emploie à maintenir le contrôle sur leur économie et à l'écraser. Il est donc ironique que, dans son rapport à la réunion du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, tenue à Bruxelles le 21 mars 2012, Israël ait prétendu que les Palestiniens ne devaient pas se voir accorder le statut d'État du fait que leur économie ne pourrait pas survivre sans l'assistance financière de donateurs.

7. Les négociations ont échoué à maintes reprises en raison de l'énorme fossé qui sépare les deux côtés; Israël exerce de facto le contrôle intégral du territoire palestinien occupé tandis que les Palestiniens sont systématiquement privés de leurs droits et se voient refuser la protection à laquelle ils ont droit en vertu du droit international. Les Palestiniens se ressentent douloureusement de cette situation, qui a exacerbé chez Israël le sentiment qu'il est dans son bon droit et qu'il peut agir dans une impunité complète.

8. À chaque fois qu'un nouveau gouvernement est nommé, Israël cherche à modifier unilatéralement les mandats du processus de paix. Si le Premier Ministre, M. Netanyahu, à la tête d'un gouvernement extrémiste et raciste, a bien déclaré qu'Israël accepterait la solution de deux États, cette acceptation est

subordonnée à la reconnaissance d'Israël en tant qu'État juif par les Palestiniens. Cette condition préalable n'est pas acceptable par les Palestiniens, qui ont déjà reconnu l'État d'Israël en 1993. Qui plus est, conformément aux normes et à la pratique internationales, la reconnaissance d'un État doit faire apparaître sa véritable composition; les Palestiniens veulent que leur État soit démocratique, pluraliste et inclusif, et qu'il soit régi dans le respect des règles du droit.

9. Israël insiste par ailleurs sur le fait qu'il doit annexer tous les groupes de colonies et maintenir un contrôle intégral sur Jérusalem et la vallée du Jourdain ainsi que sur l'espace aérien, les eaux et les frontières territoriales, et que la question des réfugiés palestiniens doit être écartée, rejetant par là l'ordre du jour convenu par les deux côtés dans les années 90. Dans de telles conditions, un État palestinien est impossible; il ne reste en fait aucun élément sur lequel les Palestiniens puissent négocier. L'unilatéralisme et les politiques de puissance l'ont emporté, et il ne saurait avoir de solution unilatérale ou même bilatérale du conflit car Israël abuse de l'énorme déséquilibre de pouvoir entre les deux côtés; le processus de paix est donc une responsabilité multilatérale.

10. Les Palestiniens ont recherché le statut d'État aux Nations Unies dans le but d'adresser un message d'espoir au peuple palestinien et de s'engager dans une autre voie de paix avec Israël. Cependant, en dépit de la portée de cette mesure, ils ont rencontré une grande résistance de la part des États-Unis d'Amérique et de certains de leurs alliés, qui ont agi comme s'ils commettaient une grave infraction en se tournant vers une organisation qui défend le droit international et promeut le multilatéralisme. Il est regrettable que les États-Unis aient déployé tant d'efforts pour faire échec à la demande d'admission palestinienne au lieu de tenir Israël responsable de ses actions illégales, prises unilatéralement. Elle prie instamment les États qui se sont abstenus au cours du vote sur l'admission de la Palestine aux Nations Unies de reconsidérer leur position.

11. La solution de deux États est systématiquement et délibérément réduite à néant. Si aucune mesure n'est prise pour faire cesser les actions israéliennes d'ici à la fin de 2012, le processus de paix ne survivra pas, ce qui aurait des incidences drastiques pour les Palestiniens, la région et le monde car le conflit au Moyen-Orient est une question clef, qui façonne les

perceptions, les attitudes et les politiques dans la région et au-delà. La communauté internationale doit s'engager fermement à l'égard du processus de paix et de l'édification de la nation palestinienne tout en offrant une protection aux civils palestiniens, en tenant Israël pour responsable de ses actions et en veillant à ce que les frontières de juin 1967 soient celles du futur État palestinien et que le territoire palestinien occupé soit reconnu comme occupé, et non comme contesté, comme le Premier Ministre Netanyahu l'a affirmé; ce point n'est négociable dans aucun règlement futur. Il ne faut pas oublier que la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, adoptée le 29 novembre 1947, a décidé de faire de Jérusalem un *corpus separatum*. Ainsi, si le statut de Jérusalem-Est doit être négocié, celui de Jérusalem-ouest doit l'être également.

12. L'annonce récente des Palestiniens selon laquelle ils envisageaient d'adresser une lettre au Premier Ministre Netanyahu a suscité la consternation dans la communauté internationale, comme s'ils n'avaient pas le droit de le faire. L'objet de la lettre est non d'adresser un ultimatum, de fixer une date limite ou de menacer de démanteler l'Autorité palestinienne, mais de faire le point de la situation dans le territoire palestinien occupé et de souligner que les Palestiniens s'étaient efforcés par tous les moyens disponibles de parvenir à un règlement juste mais qu'ils s'étaient heurtés à de puissantes résistances. Ils continueront de rechercher la qualité de membre d'organisations internationales et d'insister sur leur droit à l'autodétermination et à la liberté comme sur la nécessité de respecter le droit international. Les valeurs du printemps arabe ont été adoptées par les Palestiniens dans leur lutte, longue et non violente, pour la dignité et la liberté. Une fois de plus, toutefois, ils ont été décontextualisés, et, dans ses discours, le Président des États-Unis d'Amérique, M. Obama, a donné à entendre que, si chaque citoyen arabe avait bien le droit à l'autodétermination, les Palestiniens, eux, ne l'avaient pas.

13. Des pressions ont été exercées sur le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, qui a dépêché une mission internationale d'établissement des faits chargée d'enquêter sur les violations du droit international, notamment le droit humanitaire et des droits de l'homme, à la suite des attaques israéliennes sur la Flottille de la liberté porteuse d'aide humanitaire à Gaza. L'hostilité que cette mission a rencontrée de la part de certaines parties, alliée à un sentiment général

de profonde injustice, ont amené les Palestiniens à perdre espoir, sentiment qui pourrait déboucher sur du désespoir : et ceux qui sont désespérés commettent parfois des actes désespérés.

14. Au lieu de s'isoler du mauvais côté du droit international, les États-Unis devraient repenser leurs politiques afin de jouer le rôle d'intermédiaire équitable. Le temps presse. Le Premier Ministre Netanyahu a déclaré qu'il mettrait 2012 à profit pour créer des conditions irréversibles sur le terrain, rendant la solution de deux États impossible. Les aspirations palestiniennes ne peuvent donc attendre que les élections présidentielles aient eu lieu aux États-Unis, en novembre 2012. De plus, les tentatives faites par Israël pour réduire à néant le processus de paix risquent de déboucher sur de nouvelles violences.

15. S'agissant de la réconciliation entre Palestiniens, l'oratrice dit qu'il est inutile de tenir des négociations en tant que telles; une longue période de pourparlers donnerait à Israël le temps d'affaiblir davantage les Palestiniens et leur système politique. La réconciliation ne peut être réalisée qu'au travers d'élections libres et équitables au Conseil législatif palestinien, à la présidence et au Conseil national palestinien. L'Autorité palestinienne s'engage à tenir ces élections et espère que le Hamas participera à ce processus démocratique et qu'Israël ne cherchera à entraver les élections dans aucune zone du territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est.

16. Un gouvernement intérimaire composé de personnes indépendantes et professionnelles doit être constitué dans le but de reconstruire Gaza et d'organiser les élections. L'oratrice prie instamment les États arabes d'appuyer l'initiative de réconciliation et ne pas se ranger du côté d'une faction politique ou d'une autre, comme ils l'ont fait dans le passé. Compte tenu de la situation économique désastreuse qui prévaut dans le territoire palestinien occupé, l'appui financier du monde arabe et celui du monde entier est absolument nécessaire pour que les institutions palestiniennes puissent continuer à fonctionner.

17. Le statut d'État pour la Palestine n'est pas un luxe. C'est une condition essentielle de la paix, de la stabilité et de la prospérité dans la région. Il incombe aux membres du Comité de défendre la justice et de veiller à ce que la Palestine soit acceptée au sein des instances politiques de la communauté internationale en tant que membre égal et qu'Israël soit tenu

responsable de ses violations du droit international. C'est uniquement sur cette base qu'un nouveau printemps peut s'ouvrir à la région.

18. **Le Président** déclare que le Comité accueille avec satisfaction les progrès réalisés sur la voie de la réconciliation entre Palestiniens. Toutefois, il est extrêmement préoccupé par la crise économique à laquelle l'Autorité palestinienne fait face, par l'impasse dans laquelle se trouve le processus de paix, directement liée au refus d'Israël de respecter les paramètres internationalement reconnus et à l'inaction concernant la demande présentée par la Palestine de devenir membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies.

19. Le Quatuor espère parvenir à un accord de paix global d'ici à la fin de 2012. À cette fin, le Comité va continuer à prier instamment le Conseil de sécurité de dénoncer avec fermeté les activités de colonisation et d'appuyer les initiatives des Nations Unies destinées à assurer le respect du droit international.

20. Au cours des deux années précédentes, le Comité a mobilisé un appui politique et financier à la reconnaissance de l'État de Palestine. À cet égard, la Réunion internationale des Nations Unies sur le rôle de la jeunesse à l'appui de la paix israélo-palestinienne se tiendra au siège de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), à Paris, les 29 et 30 mai 2012. Cette réunion sera suivie d'une manifestation à laquelle prendront part des organisations de la société civile.

21. Le Comité demande aux donateurs de respecter intégralement les engagements qu'ils ont pris vis-à-vis de l'Autorité palestinienne et de fournir une assistance complémentaire de sorte que les institutions palestiniennes puissent continuer à fonctionner en dépit de la crise financière actuelle. Lors du Séminaire des Nations Unies sur l'assistance au peuple palestinien, qui s'est tenu au Caire en février 2012, le Comité a appris que l'occupation, qui représente le principal obstacle à la stabilité des institutions palestiniennes et à la prospérité économique, a coûté à l'économie palestinienne 7 milliards de dollars des États-Unis en 2010.

22. Enfin, le Comité se préoccupe particulièrement du nombre élevé de civils palestiniens, notamment de parlementaires, qui sont détenus dans des prisons israéliennes. Afin de lutter contre ce problème, la Réunion internationale des Nations Unies sur les

prisonniers politiques palestiniens se tiendra à l'Office des Nations Unies à Genève les 3 et 4 avril 2012. Cette réunion sera suivie d'une manifestation à laquelle prendront part des organisations de la société civile.

23. **M. Al Bayati** (Iraq) indique que son pays accueillera à Bagdad, le 29 mars 2012, un sommet de la Ligue des États arabes. Il demande de quelle manière le sommet peut aider à résoudre le conflit israélo-palestinien et, notant que les musulmans et les chrétiens se voient refuser l'accès à leurs lieux saints à Jérusalem, suggère qu'une délégation palestinienne multiconfessionnelle se rende au sommet afin de sensibiliser davantage l'opinion mondiale à ce problème.

24. En 2011, pour la première fois depuis 2003, l'Iraq a été en mesure de faire une contribution financière à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Au fur et à mesure que son économie s'améliorera, son gouvernement s'efforcera de fournir aux Palestiniens une assistance financière plus importante.

25. **M. Apakan** (Turquie) félicite l'engagement des Palestiniens en faveur de la démocratie, de la tolérance et du pluralisme. Le Moyen-Orient se transforme, et les aspirations légitimes du peuple palestinien ne peuvent plus être ignorées. Le Comité doit appuyer l'unité palestinienne et soutenir tous les efforts déployés pour parvenir à la reconnaissance d'un État palestinien. La Turquie condamne la politique de colonisation actuelle menée par Israël, le siège qu'il a imposé à Gaza et les efforts qu'il déploie pour maintenir le contrôle sur la Cisjordanie.

26. **M^{me} Vivas Mendoza** (République bolivarienne du Venezuela) s'enquiert du rôle que doit jouer l'Autorité palestinienne à l'avenir, notamment depuis qu'Israël a exploité nombre des institutions établies dans le cadre du processus de paix pour perpétuer son occupation.

27. **M^{me} Ashrawi** (membre du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, membre du Conseil législatif palestinien) déclare que le Comité fournit au peuple palestinien un appui bien nécessaire. Près de 5 000 Palestiniens, notamment des parlementaires, sont toujours détenus dans les prisons israéliennes, et plusieurs d'entre eux font la grève de la faim, notamment Hana al-Shalabi, dont la vie est en danger et qui a passé des années en détention

administrative sans être inculpée de la moindre infraction. Toutes les mesures punitives appliquées par Israël, notamment la détention administrative, les démolitions de logements et les déportations, constituent des violations du droit international, et il est impératif qu'il y soit mis fin immédiatement.

28. Lors d'une réunion tenue au Caire le 12 février 2012, les ministres des affaires étrangères de la Ligue des États arabes ont demandé aux membres de la Ligue d'apporter une contribution de 100 millions de dollars par mois pour appuyer l'Autorité palestinienne. Les fonds aideraient à contrer l'action des États-Unis qui vise à influencer la prise de décision palestinienne en suspendant l'appui financier et permettraient à l'Autorité de continuer à fonctionner, en dépit des efforts qu'Israël déploie pour la saper.

29. Un appui arabe concerté serait également nécessaire lorsque la Palestine se tournera vers l'Assemblée générale pour obtenir le statut de membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies. Elle assure le Comité que, si les Palestiniens n'ont pas immédiatement recherché la reconnaissance de l'Assemblée générale, ils le feront au moment approprié.

30. Les Palestiniens ont pris part aux récents entretiens préliminaires d'Amman afin de bien montrer, une fois encore, qu'ils sont engagés envers le processus de paix. La Jordanie craint que, étant donné les appels de plus en plus stridents que lance Israël afin de devenir un État de substitution pour les Palestiniens, sa sécurité nationale et même sa survie ne soient en danger.

31. L'oratrice convient avec le représentant de l'Iraq que les dirigeants religieux palestiniens doivent s'efforcer de mieux faire connaître les restrictions à la liberté de culte imposées par Israël. Elle a été consternée d'apprendre que certains partisans d'Israël avaient prétendu que les musulmans palestiniens persécutaient les chrétiens palestiniens et qu'Israël était le seul État de la région qui offrait une protection aux arabes chrétiens. Rien ne pourrait être plus éloigné de la vérité; dans une lettre récente, des responsables palestiniens chrétiens de toutes confessions ont catégoriquement rejeté ces affirmations dans lesquelles ils voient une tentative de déformer les réalités de la vie des Palestiniens et de calomnier le monde arabe dans son entier. Au contraire, les politiques discriminatoires systématiques et délibérées que

pratique Israël visent à la fois les chrétiens et les musulmans, tous étant traités comme de citoyens de troisième classe. Il n'est donc pas surprenant que de nombreux chrétiens et musulmans, victimes d'une discrimination profondément ancrée, cherchent à émigrer de terre sainte.

32. L'unité nationale est une condition préalable essentielle de l'autonomisation palestinienne. L'Autorité palestinienne n'est pas un cadeau fait au peuple palestinien par la Puissance occupante; elle a été mise en place par les Palestiniens, en dépit des souffrances qu'ils endurent, dans le but de créer un système de bonne gouvernance. Les tentatives de la transformer en bras administratif de l'occupation doivent être combattues avec une énergie farouche, étant entendu que l'Autorité n'est pas un organisme sacré : elle a été créée pour servir le peuple palestinien et résister à l'occupation, et pourrait être dissoute si elle ne pouvait plus remplir ses fonctions.

33. Les Palestiniens sont engagés envers une résistance au niveau local, non violente. Israël ne pourrait jamais prétendre à la supériorité morale en tant que Puissance occupante, et, s'il peut facilement écraser une résistance violente à son hégémonie, il sait bien qu'une résistance non violente de la part d'hommes et de femmes ordinaires pose une menace beaucoup plus grave en ce qu'elle met en lumière la cruauté et l'injustice de son occupation. C'est pourquoi il cible les dirigeants de la résistance non violente et cherche à écraser toute résistance de cette sorte avec une brutalité extraordinaire. À ce sujet, l'oratrice exprime ses condoléances au Gouvernement et au peuple turcs pour les pertes en vies humaines encourues le 31 mai 2010 lors du raid israélien contre la Flottille de la liberté.

34. L'oratrice félicite le mouvement croissant de solidarité palestinienne, qui rassemble des militants palestiniens, israéliens et internationaux, et qui comprend la Campagne de boycott, de désinvestissement et de sanctions. En violation flagrante du droit de ses citoyens à la liberté d'expression, Israël a adopté une législation qui interdit aux Israéliens d'exprimer tout appui à cette campagne. Les Palestiniens sont profondément reconnaissants aux personnes qui se sont mobilisées en leur faveur, et, à ce sujet, ont récemment organisé des manifestations pour commémorer le dixième anniversaire du meurtre, en mars 2003, de la militante de la paix américaine Rachel Corrie et de la mort de

tous les autres ressortissants étrangers qui ont été tués en raison de leur appui aux droits des Palestiniens.

35. Le 4 mars 2012, dans une déclaration faite devant l'American Israel Public Affairs Committee (AIPAC) le Président des États-Unis d'Amérique, M. Obama, a revendiqué le fait d'avoir empêché la mise à exécution des recommandations figurant dans le rapport Gladstone (A/HRC/12/48) et d'avoir bloqué la réalisation d'une enquête complète sur l'interception par Israël de la Flottille de la Liberté. Il ne saurait y avoir de justice tant que les actions d'Israël jouissent de l'impunité.

36. **M. Khan** (Indonésie) indique que son pays soutient sans équivoque le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à un État indépendant établi sur la base des lignes de cessez-le-feu de 1967 avec Jérusalem pour sa capitale. Le fait que de plus en plus d'États reconnaissent l'État de Palestine est encourageant. Sa délégation croit fermement que la demande d'admission de la Palestine en tant que Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies faciliterait les progrès dans le processus de paix et se déclare très préoccupée par l'impasse dans laquelle se trouvent les pourparlers entre Israël et les Palestiniens. Son gouvernement continuera à apporter son soutien au peuple palestinien par le biais de programmes de renforcement des capacités.

37. **M. Morejón** (Équateur) déclare que son pays est honoré de devenir membre du Comité. Ce qui est principalement en jeu en Palestine, c'est la justice, et l'Équateur est résolu à assurer la justice pour le peuple palestinien.

38. **M. Chekkori** (Maroc) dit que son pays s'associe fermement au peuple palestinien dans sa lutte pour la justice. En sa qualité de membre du Conseil de sécurité, sa délégation œuvrera pour que la Palestine devienne part membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies.

39. **M. Khan** (Pakistan) se fait l'écho des sentiments exprimés par le représentant du Maroc.

40. **M^{me} Rubiales de Chamorro** (Nicaragua) dit que le monde ne peut plus rester les bras croisés tandis qu'Israël et son principal allié refusent aux Palestiniens le droit d'établir un État libre, indépendant et souverain. La communauté internationale s'est efforcée de lutter contre l'apartheid; elle doit maintenant s'élever contre l'injustice qui est faite en Palestine et

veiller à ce qu'Israël ne puisse plus violer le droit international avec impunité.

41. **M^{me} Ashrawi** (membre du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine; membre du Conseil législatif palestinien) se réjouit que l'Équateur soit devenu membre du Comité et accueille avec satisfaction son intention d'œuvrer tant au sein du Comité que bilatéralement.

42. L'oratrice apprécie l'assistance au renforcement des capacités fournie par le Gouvernement indonésien. Al-Qods al-Sharif est sacrée à l'Islam et au christianisme; les Palestiniens sont résolus à maintenir son intégrité religieuse et celle de toute la Palestine, et sauvegarderaient son riche patrimoine culturel et religieux pour l'humanité dans son ensemble. Vingt et une années de négociations entre Israël et les Palestiniens sont allées à l'encontre du but recherché; elles n'ont servi qu'à donner plus de temps à Israël pour implanter des colonies et commettre de nouvelles violations. Si l'on veut donner une chance à la paix sur la base de la solution de deux États, il est nécessaire d'adopter une nouvelle approche, impliquant l'intervention de la communauté internationale.

43. L'oratrice fait part de son appréciation pour le soutien exprimé par le représentant du Maroc non seulement en tant que pays arabe mais sur la base d'une humanité et de valeurs communes, et elle remercie le Gouvernement d'accueillir le secrétariat du Comité Al-Qods de l'Organisation de la coopération islamique. Il est regrettable que sur les 500 millions de dollars annoncés certes par les donateurs pour protéger Jérusalem des actions israéliennes, 37 millions de dollars seulement aient été reçus, alors que, dans l'intervalle, des donateurs privés fournissent des sommes énormes qui servent à financer des activités de peuplement illégales dans le territoire palestinien occupé. Elle prie instamment les pays arabes d'accroître leurs contributions afin d'aider les Palestiniens à résister à l'annexion rampante de leur terre et de leur montrer que, dans leur lutte, ils ne sont pas seuls.

44. Le Nicaragua a une longue tradition de soutien aux Palestiniens, que ce soit au sein du Comité ou à l'extérieur. La communauté internationale doit trouver la volonté politique de tenir Israël responsable de ses actes. La Palestine continuera à œuvrer aux côtés de tous les organismes et institutions des Nations Unies, convaincue qu'elle est d'avoir droit à bénéficier de la

qualité de membre à part entière de l'Organisation, et attend avec intérêt de faire partie du Comité en tant qu'État libre, indépendant.

45. **M. Mansour** (observateur de la Palestine) dit que le peuple palestinien est reconnaissant au Comité pour les nombreuses années durant lesquelles il a manifesté son appui à sa lutte.

La séance est levée à 12 h 20.